033-213300692-20120207-070212-9-DE



VILLE DU BOUSCAT

Accusé certifié exécutoire EXT Répartion : 14/02/2012 Publication : 14/02/2012

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER N° 9:

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT ENTRE LA VILLE DU BOUSCAT ET LA CAF DE LA GIRONDE – VERSEMENT DE LA PRESTATION DE SERVICE UNIQUE POUR LES CRECHES ET MULTI-ACCUEILS

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Membres présents : 31

Absent: 0

Excusés: 4

Séance ordinaire du 7 Février 2012

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 7 Février 2012

Présents: M. BOBET, M. JUNCA, MME MANDARD, M. ZIMMERMANN, MME LECLAIRE, M. Dominique VINCENT, MME CAZABONNE-DINIER, M. VALMIER, M. PRIGENT, MLLE MACERON-CAZENAVE, MME SALIN. MME CAZAURANG, M. JALABERT, MME DE PONCHEVILLE, MME SOULAT. MME CALLUAUD. MME COSSECQ. QUANCARD, MME MADELMONT, M. ASSERAY, VALLEIX, M. BLADOU, MME THIBAUDEAU, M. PASCAL, MME TRAORE, M. BARRIER, MME BORDES, M. Michel VINCENT, MME BEGARDS, M. ABRIOUX, M. BEUTIS

Excusés avec procuration: MME DESON (à M. BARRIER), M. FARGEON (à MME SOULAT), M. LAMARQUE (à MME COSSECQ), M. PRIKHODKO (à MME BORDES)

<u>Absent</u> :

Secrétaire : MME MADELMONT

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 FEVRIER 2012

DOSSIER N°9:

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT ENTRE LA VILLE DU BOUSCAT ET LA CAF DE LA GIRONDE – VERSEMENT DE LA PRESTATION DE SERVICE UNIQUE POUR LES CRECHES ET MULTI-ACCUEILS

RAPPORTEUR: MME Odile LECLAIRE

Les Caisses d'Allocations Familiales poursuivent depuis de nombreuses années une politique d'action sociale articulée autour de deux finalités :

- Améliorer la vie quotidienne des familles par une offre adaptée de services et d'équipements sur le territoire,
- Mieux accompagner les familles, en particulier lorsqu'elles sont confrontées à des difficultés.

La CAF réaffirme que l'offre de service d'un territoire doit bénéficier à l'ensemble des familles et accorder une attention particulière aux familles aux revenus modestes, notamment au travers d'une politique tarifaire adaptée.

Le versement de la prestation de service unique permet de favoriser la mise en œuvre de cette politique et vise les objectifs suivants :

- accompagner le développement des services multi-accueils, ainsi que l'évolution des amplitudes d'ouverture liées à l'évolution des rythmes et des temps de travail,
- optimiser les taux d'occupation en répondant mieux aux besoins formulés par les familles, notamment par le multi-accueil,
- améliorer l'accessibilité des modes d'accueil avec la mise en place d'un barème national, modulé en fonction des ressources des familles,
- favoriser l'accès aux modes d'accueil pour les enfants porteurs de handicap ou atteints de maladie chronique,
- faciliter la réponse aux besoins atypiques des familles en situations d'urgence.

La ville du BOUSCAT répond aux objectifs ci-dessus définis dans le cadre de l'offre petite enfance qu'elle propose. Ainsi, par convention d'objectifs et de financement pour la période de janvier 2009 au 31 décembre 2011, elle a bénéficié du soutien financier de la CAF par le versement de la prestation de service unique (PSU) pour les structures accueillant les enfants de moins de 4 ans (crèches et multi-accueils) qu'elle gère. Aujourd'hui une nouvelle convention est proposée, définissant les modalités d'intervention et de versement de la PSU pour les années 2012 à 2014.

Ainsi,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet de convention transmis par la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par : 35 voix POUR

Article 1 : Approuve les termes de la convention ci-annexée,

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention et tous

documents relatifs à ce dossier,

Article 3: Dit que les recettes correspondantes seront inscrites au budget chapitre 74.

Fait et délibéré le 7 Février 2012

LE MAIRE,

Patrick BOBET